et la peau, il fit une prison et y enferma les cinq corps divisés (c'est-à-dire qui sont les divisions du premier principe lumineux), de la même manière que les cinq (corps) lumineux retenaient prisonniers les diverses sortes de démons. En outre, de la haine, de l'irritation, de la luxure, de la colère et de la sottise il fit les magistrats de la prison pour imiter les cinq fils vaillants de Tsing-fong (Vent pur). Au milieu, [il plaça le démon de] la convoitise [et celui de] la concupiscence[1] pour représenter Chouo-t'ing (Khroštag) et Houan-ying (Padvakhtag) qui crient les veilles de la nuit. Le feu violent, vorace et empoisonné[2], il lui laissa pleine liberté, afin qu'il imitât Sou-lou-cha-lo-yi (Sroš-ḥarây).

Quand ces cinq corps lumineux eurent enduré de telles souffrances et furent emprisonnés et enchaînés, ils oublièrent leurs sentiments primitifs, comme le fait un fou, ou un homme ivre, ou encore comme [celui dont il est question dans la comparaison suivante] : quelqu'un ayant entrelacé une multitude de serpents venimeux pour en faire une cage où les têtes des serpents sont toutes tournées vers l'intérieur, et où elles crachent leur venin dans toutes les directions, si on introduit

(1) 貪慾 *t'an yu*; un peu plus loin on a 貪慾二鬼 *t'an yu eul kouei.* Sur ces deux démons, cf. *supra*, p. 524, note.

(2) 饞毒猛火 *tch'an-tou-mong-houo.* Ce feu violent, opposé au feu bon, n'est pas seulement un des cinq éléments de l'obscurité, comme on l'a vu plus haut (cf. p. 523, n. 3) il a une sorte d'existence à part, car un rôle cosmique spécial lui est dévolu à la fin de la période médiane, il doit produire le grand incendie qui embrasera le monde et durera 1,468 ans (cf. Flügel, *Mani*, p. 90, 237-239 .Müller, *Handschr.*, p. 19). Une des épîtres de Mâni était consacrée à cet incendie cf. Flügel, *Mani*, p. 104, 379; Kessler, *Mani*, p. 235). Ce doit être du feu violent qu'il est question dans Müller, *Handschr.*, p. 53. Pour ce qui est de l'épithète d'«empoisonné», on a vu plus haut (p. 516, n. 3) les précautions que prit l'Esprit vivant, selon Théodore bar Khôni, pour éviter que les dieux ne fussent «brûlés» par le «poison» des Archontes. C'est contre la théorie de ce feu, capable de consumer, mais n'ayant rien de lumineux, qu'est dirigé le dernier chapitre (chap. 26) du traité d'Alexandre de Lycopolis.